



**Association de Gymnastique
Volontaire de Lutterbach**

11, Rue Saint Jean
68460 LUTTERBACH

☎ : 03.89.50.05.32

email : contact@agvl-lutterbach.fr

www.agvl-lutterbach.fr



Lutterbach

Inscription complète en ligne
Site AGVL : saisie de toutes les infos
+ certificat médical et paiement CB

Saison 2026-2027 - Bulletin d'adhésion

À remplir en totalité lisiblement et obligatoirement par **tout adhérent**.

Mme ☐ M. ☐	Nom d'usage (d'épouse) :	Nom de naissance (de jeune fille)	Prénom
Date de naissance		E-mail	
N° tél. personnel		N° tél. personne à joindre en cas d'accident	
Adresse			
Code postal		Ville	

Pour une **adhésion en couple** (2 personnes du même foyer et même adresse), informations du 2^{ème} adhérent.

Mme ☐ M. ☐	Nom d'usage :	Nom de naissance (de jeune fille)	Prénom
Date de naissance		E-mail	
N° de tél. personnel		N° tél. personne à joindre en cas d'accident	

NB : Avec votre adresse e-mail vous recevrez la licence FFSV par voie électronique ainsi que des informations de l'AGVL.

Cotisation annuelle d'adhésion - Saison 2026-2027

La cotisation inclut la licence F.F.S.V. (30 € par personne), elle est annuelle et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Son paiement doit être réalisé à l'inscription, il peut faire l'objet d'un échelonnement : remettre alors 2 ou 3 chèques qui seront encaissés sur 2 ou 3 mois successifs. L'inscription donne droit de participer à toutes les séances du lundi soir (17H55, 19H05 et 20H15).

85,00 € (en individuel)

150,00 € (pour un couple)

Paiementen espèces : ☐ par chèque : ☐ par virement bancaire : ☐

Pour un virement bancaire, utiliser les références bancaires suivantes de l'AGVL et préciser dans le libellé de l'opération : « Adhésion AGVL + Votre **NOM** et **PRÉNOM** » :

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8030 1200 0202 0640 164

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Cocher la case si vous souhaitez un justificatif de paiement : ☐

Accès aux séances

- L'accès à la salle est soumis aux mesures et règles sanitaires en vigueur.
- Se munir d'une **tenue adaptée** à la pratique des exercices de gymnastique, d'une paire de chaussures propres **avec semelles non marquantes** et d'un **tapis de sol** (une serviette est conseillée).
- **Au-delà des 2 séances d'essai**, l'accès est conditionné par la remise d'un **dossier d'inscription COMPLET** :
 - Bulletin d'adhésion complété lisiblement et signé,
 - Attestation signée du questionnaire de santé (un coupon par personne).
À défaut, certificat médical de moins de 6 mois
 - Paiement de la cotisation

Peut être réalisé en ligne sur le
site de l'AGVL
y compris certificat médical
www.agvl-lutterbach.fr

Facultatif : Une enveloppe timbrée au tarif normal à votre adresse pour envoi des informations de rentrée en début de saison suivante.



INFORMATION sur l'ADHÉSION et la LICENCE à la F.F.S.V. Fédération Française SPORT VITALITÉ

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la F.F.S.V. a conclu un contrat d'assurance avec la MAIF qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ; cette assurance de base est comprise dans le montant de la licence.

Par ailleurs, le licencié a la possibilité de souscrire sur demande une assurance complémentaire facultative au tarif de 15,57€. C'est au licencié de la mettre en place lui-même (et de payer) auprès de la MAIF (contacter l'association dans ce cas). Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur demande auprès de l'association.

Participation à l'assemblée générale

L'association est administrée par un comité constitué de quatre bénévoles. Il est important que chaque adhérent participe à la vie du club notamment par sa présence à l'assemblée générale annuelle.

Utilisation des données personnelles & droit à l'image

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'adresse suivante : contact@agvl-lutterbach.fr ou un courrier à l'adresse de l'association.

Accord pour droit à l'image : J'autorise l'association à me filmer et me photographier durant les séances de gymnastique. Les films et photos, propriété exclusive de l'association, seront utilisés uniquement sur les pages privées (accessibles aux seuls adhérents) du site Internet de l'AGVL dans le but d'illustrer les activités de l'association sans aucune diffusion ni exploitation commerciale.

Pour refuser mon accord de droit à l'image (mon visage sera flouté) je coche la case suivante : ☐

Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction. En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur (bénévole, occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFSV aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date :

Signature adhérent(e) :

Signature 2^{ème} adhérent(e) du couple